



## FO-CETEO

**Document à remettre à Monsieur Larrouturou en main propre  
par FO-CETE le 30 mars à 13h30**

FO vous remercie de votre présence aujourd'hui au sein de nos locaux et espère que des réponses seront apportées à nos questions trop souvent reportées sur ce futur organisme dont vous assurerez a priori la direction générale en tant que préfigurateur si vous voulez bien nous le confirmer.

FO n'a pas signé le protocole CEREMA, pour les raisons que vous connaissez certainement, mais en tant que première organisation syndicale de la fonction publique d'État et en tant qu'organisation représentative des personnels en CETE, FO fera entendre sa voix et donnera ses avis et ses propositions en toute indépendance sur les orientations qui seront prises afin de préserver l'intérêt des agents et des missions.

Nous sommes en attente d'un calendrier précis de vos travaux de préfiguration afin de nous permettre d'identifier les étapes clés de ce chantier sans commune mesure, ceci compte tenu des objectifs qui vous ont été fixés par le Ministre, notamment le calage de ce calendrier avec celui du PLF2013.

Le protocole signé par 4 OS prévoit le maintien des effectifs sur une période de deux ans et votre lettre de mission demande l'établissement d'un budget prévisionnel sur une période de 3 ans... Ce décalage laisse sous-entendre que les réductions d'effectifs seront bien planifiées sur cette période de 3 ans. Le CEREMA, appelons le ainsi pour le moment, n'a aucune raison d'échapper aux conséquences de la RGPP que subiront tous les services du ministère et peut-être même plus plus en fonction du contexte économique.

Nous tenons à vous préciser que nous avons su œuvrer au CETE de l'Ouest ces dernières années pour participer aux évolutions rendues nécessaires par le grenelle environnement et nous souhaitons insister sur l'implication forte des agents pour assurer la mise en œuvre dans ce cadre du dernier plan d'évolution du CETE, tout en préservant l'intérêt des missions qui font des sites du CETE de l'Ouest des lieux attractifs pour l'ensemble des agents du ministère. FO veillera à ce que l'intérêt de ces missions, structurées autour de 4 départements, soit préservé ainsi que celui des agents qui y trouvent leurs bien être comme le laisse penser le faible taux de vacance des postes de notre CETE! Nous serons donc très vigilants sur le sujet des effectifs ! Notamment sur celui des supports dont devra se doter le CEREMA pour assurer un certain nombre de tâches essentielles là où nous avons su localement nous organiser et non sans difficulté pour accomplir nos activités. Sur le sujet des effectifs nous serons également vigilants à propos des compétences et sur le développement de l'expertise que nous avons su acquérir par l'expérience du terrain notamment.

Le CETE de l'ouest a en son sein une autre particularité : Le CECP d'Angers. Ce service a contribué au rayonnement mondial de la France en vendant des matériels issus de la recherche aux 'quatre coins' de la planète. Il a conçu pratiquement tous les appareils constituant la 'chaîne

des noirs<sup>1</sup>, ainsi qu'une partie de la 'chaîne des blancs<sup>2</sup>' et la plupart des appareils à grand rendement (AGR)<sup>3</sup>. Actuellement ; il travaille dans tous les domaines porteurs du ministère, le ferroviaire et les transports en commun entre autres, que ce soit pour des appareils de laboratoire ou portatif lors d'auscultations géologiques ou d'autres types. La maîtrise des procédés pour mesurer les phénomènes physiques dans des situations atypiques n'est plus à démontrer. Son aptitude à dialoguer avec un chercheur dans quelques domaines que ce soit pour lui créer des outils ou des moyens métrologiques non plus. Ces missions nécessitent des moyens spécifiques (titres 3 et 9) ainsi que des relations étroites avec les industriels locaux et les organismes de recherche. Pouvez-vous nous garantir que ces moyens seront préservés lors de la mise en place du CEREMA ?

Sur l'intégration des STC au sein du futur organisme et les relations avec l'IFSTTAR :

- La décision a été prise d'intégrer les STC dans le périmètre du futur organisme alors que ces derniers jouent un rôle essentiel d'AMO entre les DAC et les CETE. Ils coordonnent également l'activité des CETE sur un certain nombre de problématiques et assurent la gestion du titre9 associé. Comment le futur organisme permettra à ces STC inclus dans ce périmètre de jouer ce rôle qui permettait aussi aux CETE d'échanger sur des problématiques techniques que les DAC ne peuvent pas maîtriser ? Le titre 9 sera-t-il préservé au sein du CEREMA ?
- Le CETE de l'Ouest est aussi doté de 8 PCI, qui sont fortement montés en puissance, et d'un fonctionnement par domaine qui ont permis de mieux équilibrer et formaliser ces relations entre DAC et STC. Quel avenir pour ces PCI ? Le périmètre des PCI va-t-il être revu ? Le lien PCI-STC va-t-il être maintenu dans ce nouveau contexte ? Le fonctionnement par domaine sera-t-il adopté au sein du CEREMA ?
- Des relations étroites ont aussi été développées avec l'IFSTTAR, autre STC qui ne fait pas partie du périmètre mais qui sera en concurrence en tant qu'EP sur quelques sujets qui relèveront également de la compétence du CEREMA. Envisagez-vous l'établissement d'une charte entre ces deux organismes pour maintenir ces collaborations ? Sachez que sur le terrain, nos interlocuteurs de l'IFSTTAR commencent à exprimer quelques inquiétudes que nous vous relayons !

Sur la recherche au sein du futur organisme :

- Le protocole précise que le futur organisme « *développera les applications des résultats de la recherche et l'innovation technologique et contribuera à des actions de recherche appliquée notamment en facilitant l'expérimentation dans un cadre territorial et le développement de prototypes* ».
- Nous souhaitons vous rappeler comme vous le savez peut-être déjà que le CETE de l'Ouest a continuellement investi sur le thème de la recherche en se dotant de plusieurs ERA dans lesquelles exercent un certain nombre de chargés de recherche et/ou d'études ou de thésards. Notre CETE est celui qui compte d'ailleurs le plus de chargés de recherche.
- Vous connaissez très bien les mécanismes d'évaluation des chargés de recherche et nous souhaitons vous faire part de leurs inquiétudes au sujet des orientations qui semblent s'afficher dans ce protocole et notamment les doutes quant à la possibilité de mener des actions de recherche au sens académique du terme. Nous sommes ici dans un rôle support lors du transfert des acquis de recherche vers l'opérationnel et/ou dans un rôle de vérification expérimentale des résultats de recherche produits par d'autres établissements. Ce rôle faisant certes partie des missions d'un ingénieur, il ne peut être en aucun cas, vous le savez bien, une finalité pour une personne souhaitant dérouler une véritable carrière de chercheur, dont l'objectif est de produire de la connaissance.
- Quelles garanties pouvez vous nous apporter sur cette thématique de la recherche ?
- Pouvez vous nous apporter des précisions sur l'évaluation des chercheurs? L'IFSTTAR,

<sup>1</sup> 'Chaîne des noirs' : appareils de laboratoire (contrôle et essais) pour les formulations bitumineuses.

<sup>2</sup> 'Chaîne des blancs' : appareils de laboratoire (contrôle et essais) pour les formulations béton.

<sup>3</sup> AGR : outils de mesure embarqués dans un VL ou un PL qui peut rouler aux vitesses limites autorisées par le code de la route en mesure.

autre EP potentiellement concurrent suivant le périmètre de nos futures missions, va t il être retenu pour évaluer les chercheurs du CEREMA? Si c'est le cas ne risque t on pas de se retrouver dans des situations de conflits étant donné que ces deux organismes risquent d'être concurrents?

Le statut qui a été retenu pour le futur établissement public est celui d'EPA comme indiqué par la ministre dans sa lettre de mission du 22 février dernier. Ce statut implique une participation de l'État qui assurera la tutelle selon une enveloppe qui sera comprise entre 50% et 80% du budget de l'établissement :

- L'État aura une marge de manœuvre importante dans le montant de la subvention à allouer et ce sera certainement un levier qui sera activé dans le contexte économique actuel.
- Comment aller vous assurer l'équilibre budgétaire ? Surtout si à termes la participation financière du ministère est amenée à diminuer?
- Y-aura-t-il des subventions des collectivités territoriales ou faudra-t-il assurer cet équilibre dans le cadre du champ concurrentiel ? Le domaine route aujourd'hui est un gros fournisseur de recette tiers, grâce aux compétences reconnues de ses agents et aux matériels très spécifiques de diagnostic et de contrôles, avez vous l'intention de poursuivre ces activités de portage des politiques publiques dans ce domaine?
- Quelles seront les autres sources qui vous permettront d'assurer cet équilibre budgétaire ? Envisagez-vous de supprimer des missions, ou bien de diminuer fortement les effectifs sur certaines thématiques qui ne seraient pas rentables aux profits d'autres missions afin d'assurer un équilibre budgétaire?

Votre lettre de mission aborde le sujet des activités régaliennes qui a priori ne pourront plus être assurées par le futur EP. Nous avons notamment identifié celles plus importantes relatives au contrôle des règles de construction et celles mises en œuvre par le CRICR de Rennes en ce qui concerne notre CETE. Quelles garanties pourrions-nous apporter à ces agents quant à la qualité des missions qu'ils seront amenés à exercer au sein du futur organisme ? Seront-ils amenés à exercer au sein d'autres structures comme les DREAL mais là encore la qualité de leurs missions risque d'être impactée du fait qu'ils ont su développer dans notre CETE des actions transversales, primordiales à l'amélioration de leur connaissance faisant d'eux des experts dans leur domaine, qu'ils ne pourraient pas retrouver? N'y a t'il pas là un risque dans ce cas de mobilité imposée ?

Votre lettre de mission laisse également sous-entendre des restructurations de sites puisqu'elle vous demande d'éviter toute suppression de site uniquement pendant la phase de préfiguration. Or le dernier rapport d'audit sur le RST a clairement laissé sous-entendre qu'il y en avait trop dans l'organisation actuelle. Nous souhaitons insister ici sur l'intérêt de l'ancrage territorial que nous avons su pérenniser au CETE de l'Ouest pour répondre à l'objectif sain et nécessaire d'assurer un équilibre entre les prestations locales et les prestations nationales. Ces deux niveaux (national/territorial) dialoguent en permanence et s'alimentent mutuellement. Cet ancrage territorial permet aussi de répondre aux besoins des collectivités locales qui participeront à la gouvernance du futur établissement qui reste à définir. Il permet aussi d'assurer des prestations d'observation et d'évaluation des territoires pour une meilleure connaissance et application des politiques publiques. Nous souhaitons donc que cet ancrage territorial soit pérennisé et ne soit pas remis en cause par des fermetures de sites qui n'auraient que pour seules finalités la maîtrise des effectifs et des budgets. Si vous vous engagez dans cette voie là, nous y serons très vigilants et nous veillerons à la production d'une étude d'impact global étayée sur les missions et le devenir des agents et justifiant de telles réorganisations.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le risque de freins à la mobilité et à la valorisation des carrières lié à la mise en place du CEREMA. En effet les mobilités dans une même région entre une antenne locale de ce futur établissement et un service déconcentré ne seront plus aussi fluides qu'aujourd'hui car les CETE dépendent d'un BOP régional et le CEREMA sera affecté à un BOP central. Les agents ne pourront donc plus dérouler une carrière au sein d'une même région aussi facilement qu'auparavant ? Quel sera d'ailleurs le statut des agents au sein du CEREMA ? Seront-ils en détachement ?

En terme de recrutement, quelles garanties pouvez-vous fournir sur les possibilités d'accueillir des

sorties d'écoles, comme c'est le cas aujourd'hui dans le réseau scientifique et technique, alors qu'il existe déjà des barrières pour pouvoir assurer ce type de recrutement dans les établissements publics ?

Le contrat d'objectif que vous signerez avec le ministère de tutelle devra expliciter ces aspects liés à la mobilité et au recrutement pour préserver les garanties des agents.

Nous sommes conscients que vous n'avez pas réponses à toutes ces questions aujourd'hui mais nous vous remettons cette lettre pour vous permettre de nous répondre dans le cadre des premiers chantiers et des premières orientations que vous allez prendre dans la phase de préfiguration.

Dans l'attente de vos réponses, sachez que le syndicat FO sera bien présent dans cette phase de préfiguration sur les plans nationaux et locaux et saura faire entendre sa voix pour préserver l'intérêt des missions du RST et des agents aux bénéfices de la nation !

**Bien cordialement,  
Les représentants de FO-CETE**